

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LA CONSTRUCTION DU GAZODUC DE L'ALASKA

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, comme les deux ministres chargés de répondre aux questions portant sur le gazoduc parallèle à la route de l'Alaska sont absents, je poserai ma question au ministre des Finances qui, je le sais, connaît bien tout ce qui touche aux pipe-lines.

Le gouvernement du Canada désire obtenir la garantie ferme que la totalité du gazoduc sera terminée d'ici 1985 avant d'approuver la mise en chantier du moindre tronçon canadien. Le ministre peut-il nous dire quelles garanties additionnelles, outre la loi actuelle et l'accord international actuellement en vigueur, le gouvernement exige avant de donner le feu vert à la construction des tronçons canadiens du gazoduc?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne suis pas en mesure pour le moment de renseigner le député quant aux garanties précises réclamées par le ministre de qui relève le pipe-line du Nord, mais il est évident, et le député en est conscient, que l'une des obligations du gouvernement est de s'assurer du parachèvement de la totalité du gazoduc, ce qui est notre objectif depuis le début.

M. Nielsen: Madame le Président, le gouvernement doit certainement connaître la nature et la portée exactes des garanties qu'il exigera avant d'autoriser la construction des tronçons canadiens du gazoduc. Le gouvernement a-t-il communiqué ces précisions au gouvernement des États-Unis afin que celui-ci soit en mesure d'accepter ou non ces garanties exigées par le gouvernement canadien?

M. MacEachen: Madame le Président, le député sait bien que les gouvernements des États-Unis et du Canada sont déterminés depuis le tout début à faire parachever le gazoduc. Mon honorable ami sait pertinemment que le gouvernement et le Parlement du Canada ont fait en sorte que le gazoduc soit construit dans les plus brefs délais.

Depuis lors, les ententes qui devaient être conclues avec les États-Unis en particulier au niveau du financement de la ligne, ne l'ont pas encore été. Cette question est assurément au cœur même du problème des assurances que les États-Unis sont censés renouveler, ce qu'ils comprennent d'ailleurs fort bien, en vue du parachèvement de la ligne.

M. Nielsen: Les Américains qui s'intéressent à la construction de cette ligne ont émis hier une déclaration d'intention concernant son financement partiel. Ces assurances suffisent-elles à satisfaire les Canadiens? Si ce n'est pas le cas, le gouvernement ne devrait-il pas expliquer clairement ce qu'il exige d'eux avant d'approuver la construction des tronçons canadiens de la ligne avant la date limite fixée par nos

représentants? Ceux-ci ont déclaré hier qu'à moins que le cabinet ne prenne une décision, ils abandonneraient la construction du tronçon ouest de la ligne à la fin du mois d'août.

Il est grand temps que le gouvernement, au lieu de tergiverser et de tâtonner, émette une déclaration ferme qui permette au Canada de procéder à l'exécution de ce projet.

M. MacEachen: Madame le Président, il n'y a jamais eu de tergiversations de la part du gouvernement canadien, ni depuis le début des négociations, ni depuis l'adoption de la loi ni depuis la création de l'Agence du Pipeline du Nord. Depuis le début, le gouvernement canadien a toujours cherché à hâter la construction du gazoduc.

● (1120)

Je tiens à ce qu'il soit absolument clair que le gouvernement du Canada n'a absolument rien à se reprocher à cet égard, comme le donne à entendre le député. Le contraire serait plutôt vrai. Nous ne cessons d'exhorter le gouvernement américain à prendre les dispositions voulues pour qu'on puisse aller de l'avant, et cela depuis déjà longtemps. Je me permettrai de signaler à mon honorable ami que, sauf erreur, la déclaration d'intention faite hier par les parties mentionnées portait non sur le financement du gazoduc, mais sur sa conception, ce qui est une toute autre affaire.

LE GAZODUC DE L'ALASKA—L'ACCORD AVEC L'ALBERTA SUR LE PRIX DU PÉTROLE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, mes questions font suite à celles du député du Yukon. Elles s'adressent aussi au ministre des Finances vu sa connaissance approfondie du sujet.

Le ministre nous a affirmé qu'il n'y avait pas eu de tâtonnements dans le cas de ce gazoduc. Je veux bien l'admettre, mais il semble certain qu'il y ait eu des tergiversations ou, pour le moins, de nouvelles exigences fort discutables imposées par le gouvernement fédéral. On prétend dans certains milieux que ces conditions ou ces tergiversations sont liées à l'accord sur le prix du pétrole.

Comme le gouvernement cherche à imposer sa volonté en ce qui concerne cet accord, le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement ne se sert pas de ses pouvoirs réglementaires sur le gazoduc de l'Alaska pour amener les provinces productrices à se rendre à ses exigences quant au prix du pétrole?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le gouvernement du Canada est déterminé à entreprendre ce projet, indépendamment des négociations en cours au sujet du prix du pétrole. Je ne crois pas que le député favorise la réalisation de ce projet en insinuant que la partie canadienne essaie d'en retarder l'exécution.

M. Nielsen: C'est maintenant à vous de jouer.